1re *année* : Pommes-de-terre fumées. — 2e *année* : Avoine ou orge. — 3e *année* : Betteraves fumées. — 4e *année* : Seigle ou blé, puis sainfoin. — 5e *année* : Sainfoin. — 6e *anneé* : Sainfoin. — 7e *année* : Sainfoin.

Le sainfoin est dans les sols légers, surtout lorsqu'ils contiennent une quantité surabondante de calcaire, un des meilleurs fourrages connus. — Il peut entrer, selon les circonstances, dans des assolemens à termes plus ou moins longs, et l'amélioration qu'il opère dans la couche labourable est très-sensible. Cependant, si on le faisait revenir trop fréquemment aux mêmes places, il cesserait comme tous les autres fourrages de végéter avec vigueur; il serait donc peu prudent de suivre plusieurs fois de suite les deux cours précédens.

Sur les champs arides de la Sologne, l'assolement suivant n'est pas rare :

1re *année* : Sarrasin et genêt qui lève spontanément. — 2e *année* : Genêt. — 3e *année* : Genêt pacagé. — 4e *année* : Genêt pacagé. — 5e *année* : Avoine de mars. — 6e *année* : Seigle fumé. — 7e *année* : Turneps et pommes-de-terre.

Ou, ce qui vaut mieux :

1re *année* : Sarrasin et genêt, quelquefois pommes-de-terre sur engrais. — 2e *année* : Genêt. — 3e et 4e *années* : Genêts pacagés. — 5e *année* : Avoine de mars et lupuline. — 6e *année* : Lupuline fumée à la surface avec du fumier de mouton et retournée de bonne heure. — 7e *année* : Seigle.

3° *Dans les terres plus fortes que légères.*

1re *année* : Vesces fauchées pour fourrage vert. — 2e *année* : Choux fumés. — 3e *année* : Céréale de printemps et trèfle. — 4e *année* : Trèfle. — 5e *année* : Blé d'automne. — 6e *année* : Fèves fumées. — 7e *année* : Blé.

Ou, d'après M. Lullin de Genève :

1re *année* : Vesces richement fumées, fauchées en vert, puis choux et turneps ou rutabagas entre leurs rangs. — 2e *année* : Fèves en rayons. — 3e *année* : Céréale, puis trèfle. — 4e *année* : Trèfle. — 5e *année* : Blé, suivi, s'il est possible, de sarrasin. — 6e *année* : Vesces fumées, puis turneps consommés à l'étable. — 7 *année* : Blé.

B. Dans le midi.

1° *En terres plus légères que fortes, dites boulbènes douces.*

1re *année* : Pommes-de-terre fumées. — 2e *année* : Céréale d'automne. — 3e *année* : Maïs, fourrage, seul ou mélangé. — 4e *année* : Céréale d'automne. — 5e, 6e et 7e *années* : Sainfoin.

Ou,

1re *année* : Céréale et trèfle sur jachère ou sur culture fumée. — 2e *année* : Trèfle. — 3e *année* : Méteil. — 4e *année* : Pommes-de-terre fumées. — 5e *année* : Maïs ou autre fourrage vert. — 6e *année* : Céréale. — 7e *année* : Jachère fumée ou betteraves avec engrais.

2° *En terres plus fortes que légères, dites terre-forts.*

L'assolement ordinaire étant :

Blé, maïs, puis fève ou jachère :

On trouverait sans nul doute profitable de lui substituer l'un des suivans :

1re *annee* : Blé froment, sans engrais. — 2e *année* : Maïs. — 3e *annee* : Fèves fumées. — 4e *année* : Blé froment. — 5e *année* : Fourrage vert, vesces, lupins et maïs semés ensemble. — 6e *année* : Blé froment. — 7e *année* : Fèves fumées.

1re *année* : Blé froment. — 2e *année* : Fèves en lignes, fumées. — 3e *année* : Blé. — 4e *année* : Maïs. — 5e *année* : Jachère, puis fumure. — 6e *année* : Blé. — 7e *année* : Maïs fourrage.

Dans les terrains favorables à la culture de la garance, cette plante peut très-bien trouver place en un cours de 7 ans :

1re *année* : Céréale. — 2e *année* : Prairies vertes. — 3e *année* : Céréale. — 4e *année* : Culture sarclée. — 5e, 6e et 7e *années* : Garance.

§ VII. — Assolemens de huit ans.

Les rotations de huit ans ne sont, assez souvent, que deux assolemens de quatre ans, mis à la suite l'un de l'autre, dans le but principal de remplacer en l'un d'eux le trèfle par un fourrage différent, afin d'éviter son retour trop fréquent. Sous ce seul point de vue, toutes les autres circonstances restant les mêmes (*voy.* le 4e paragraphe), ils doivent être généralement préférés.

Dans les lieux où la nature du sol ne s'oppose pas à l'excellente pratique des défoncemens, une première rotation de huit ans avec jachère, qui permet à la couche labourée de se mûrir convenablement, peut être d'autant plus profitable que les terres neuves, pour devenir fécondes, ont besoin d'abondans engrais, de façons fréquentes, et, qu'elles se prêtent surtout à la culture des racines sarclées. L'une des meilleures combinaisons possibles, en pareil cas, me paraît être celle-ci :

1re *année* : Jachère avec défoncement. — 2e *année* : Racines binées et sarclées. — 3e *année* : Autres racines binées et sarclées. — 4e *année* Céréale. — 5e *année* : Culture sarclée. — 6e *année* : Céréale et trèfle. — 7e *année* : Trèfle. — 8e *année* : Céréale.

Les assolemens analogues sont excellens sur défriche et sur tous les terrains salis de mauvaises herbes. A la vérité les façons qu'ils exigent sont nombreuses, mais leurs résultats, fort bons en eux-mêmes, concourent encore efficacement à l'amélioration progressive du sol. — Dans la plupart des cas il est toutefois possible d'éviter une jachère complète. — L'assolement sera alors celui-ci, ou quelque autre basé sur les mêmes principes :

1re *année* : Sur 3 ou 4 labours d'automne et de printemps, culture sarclée. — 2e *année* : Seconde culture sarclée. — 3e *année* : Céréale. — 4e *année* : Troisième culture sarclée. — 5e *année* : Fourrage vert annuel. — 6e *année* : Céréale et trèfle ou lupulin. — 7e *année* : Trèfle ou lupuline. — 8 *année* : Céréale.

On conçoit qu'il serait aussi facile d'introduire le sainfoin dans un assolement de 8 ans que dans ceux de 7 ans.

§ VIII. — Assolemens de plus de huit ans.

Au point ou nous en sommes, il paraîtrait